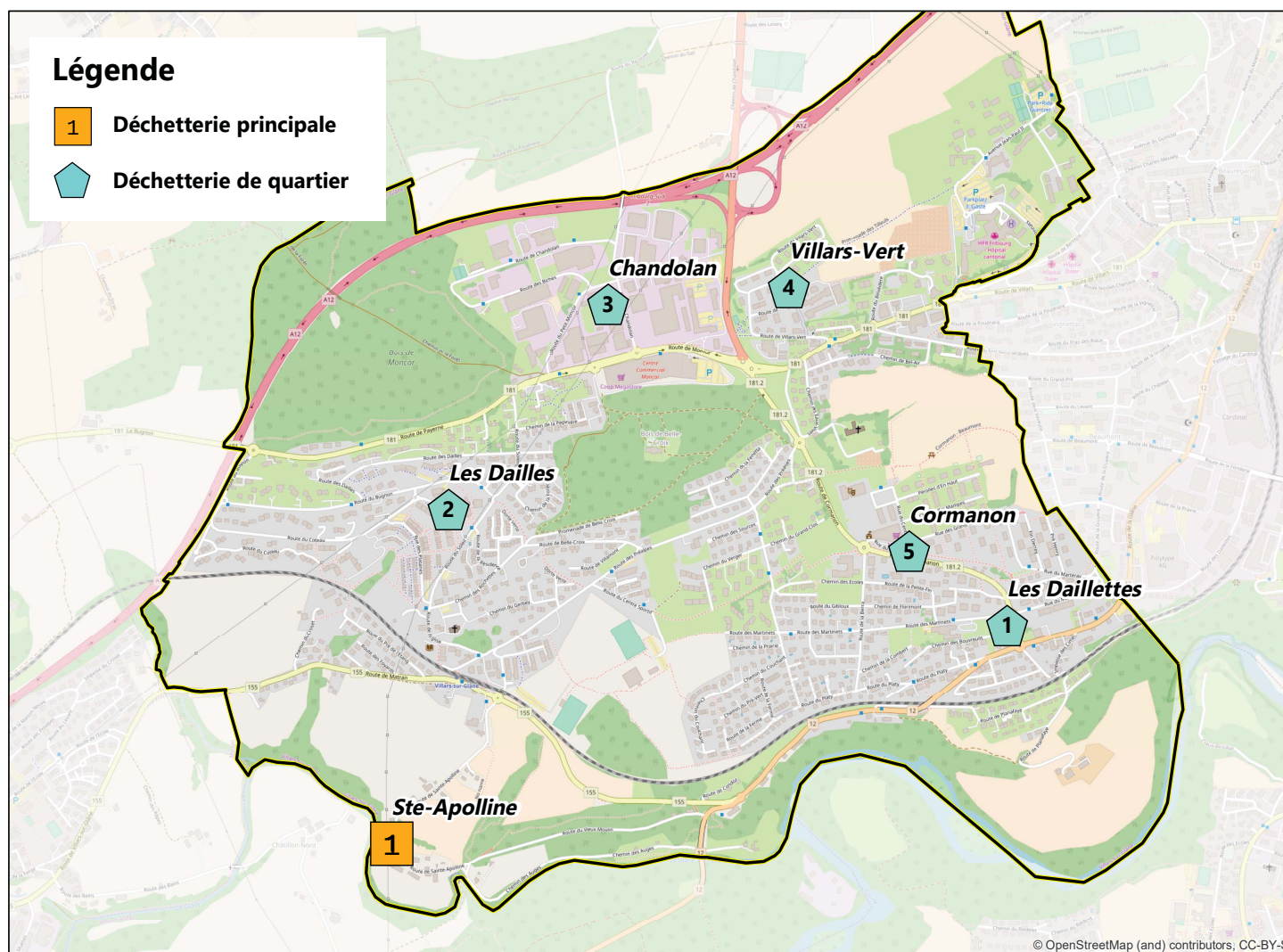




2025

MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Villars-sur-Glâne

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et l'**application**

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économes en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).

La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

Avertissement

Les sacs non conformes et/ou les autres déchets qui ne sont pas apportés aux points de récolte ne seront pas évacués par les services communaux. Des recherches seront entreprises afin d'identifier et sanctionner les contrevenants.

Déchetteries de quartier

1 - **Les Daillettes** : verre, alu et boîtes de conserve, PET et huiles végétales, textiles et chaussures

2 - **Les Dailles** : verre, alu et boîtes de conserve, PET, huiles végétales, textiles et chaussures

3 - **Chandolan** : verre, alu et boîtes de conserve, PET et huiles végétales

4 - **Villars-Vert** : verre, alu et boîtes de conserve, PET et huiles végétales

5 - **Cormanon** : verre, alu et boîtes de conserve, PET, huiles végétales, textiles et chaussures

Contact et infos

Services techniques

Route du Petit-Moncor 1b
Case postale 176
1752 Villars-sur-Glâne
026 408 32 00
technique@villars-sur-glâne.ch
www.villars-sur-glâne.ch

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.





2025

Calendrier

Villars-sur-Glâne

Début des tournées : 07h00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L						
M				1		
M 1	Nouvel-An			2		
J 2	Lendemain de Nouvel-An			3	1	
V 3				4	2	
S 4	1	1	5	3		
D 5	2	2	6	4	1	
L 6	3	3	7	5	2	
M 7	4	4	8	6	3	
M 8	5	5	9	7	4	
J 9	6	6	10	8	5	
V 10	7	7	11	9	6	
S 11	8	8	12	10	7	
D 12	9	9	13	11	8	
L 13	10	10	14	12	9	Lundi de Pentecôte
M 14	11	11	15	13	10	
M 15	12	12	16	14	11	
J 16	13	13	17	15	12	
V 17	14	14	18	Vendredi-Saint	16	13
S 18	15	15	19	17	14	
D 19	16	16	20	18	15	
L 20	17	17	21	Lundi de Pâques	19	16
M 21	18	18	22	20	17	
M 22	19	19	23	21	18	
J 23	20	20	24	22	19	Fête-Dieu
V 24	21	21	25	23	20	
S 25	22	22	26	24	21	
D 26	23	23	27	25	22	
L 27	24	24	28	26	23	
M 28	25	25	29	27	24	
M 29	26	26	30	28	25	
J 30	27	27		29	Ascension	26
V 31	28	28		30		27
S		29		31		28
D		30				29
L		31				30
M						



2025

Calendrier

Villars-sur-Glâne

Début des tournées : 07h00

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L			1			1
M 1			2			2
M 2			3	1		3
J 3			4	2		4
V 4		1 Fête nationale	5	3		5
S 5		2	6	4	1 Toussaint	6
D 6		3	7	5	2	7
L 7		4	8	6	3	8 Immaculée Conception
M 8		5	9	7	4	9
M 9		6	10	8	5	10
J 10		7	11	9	6	11
V 11		8	12	10	7	12
S 12		9	13	11	8	13
D 13		10	14	12	9	14
L 14		11	15	13	10	15
M 15		12	16	14	11	16
M 16		13	17	15	12	17
J 17		14	18	16	13	18
V 18		15 Assomption	19	17	14	19
S 19		16	20	18	15	20
D 20		17	21	19	16	21
L 21		18	22	20	17	22
M 22		19	23	21	18	23
M 23		20	24	22	19	24
J 24		21	25	23	20	25 Noël
V 25		22	26	24	21	26 Saint Etienne
S 26		23	27	25	22	27
D 27		24	28	26	23	28
L 28		25	29	27	24	29
M 29		26	30	28	25	30
M 30		27		29	26	31
J 31		28		30	27	
V		29		31	28	
S		30			29	
D		31			30	
L						
M						



Comment bien **trier** ?

Les types de déchets



Ordures ménagères sacs orange

Ramassage en général les mardi et vendredi dès 07h00 (voir plan annuel). Les sacs à ordures doivent être déposés le jour même au bord de la route. Les couches-culottes sont collectées gratuitement dans des sacs plastiques transparents.



Aluminium et boîtes de conserve

Benne à disposition à la déchetterie principale ou dans les déchetteries de quartier. Possibilité de déposer le fer blanc et l'aluminium (boîtes de conserve, canettes). **Remarque** : les boîtes doivent avoir été lavées.



Ferraille (objets métalliques)

Benne à disposition à la déchetterie principale pour la ferraille et les métaux.



Papier et carton

Récupération à la déchetterie principale et ramassage porte-à-porte le mercredi (selon plan annuel). Les cartons doivent être vides et propres. Ils ne doivent contenir aucune autre matière telle que plastique, sagex, alu.



Flacons en plastique avec bouchon

Les déchets plastiques ménagers autres que le PET doivent être éliminés avec les ordures ménagères ou ramenés dans les commerces qui les reprennent gratuitement ou insérés dans **des sacs payants transparents** dans le but de les recycler.



Huiles minérales et végétales

A vider dans les containers appropriés situés à la déchetterie principale et dans les déchetteries de quartier. Bien séparer les huiles végétales (de cuisine) des huiles minérales (de moteur et lubrifiante).



PET

A la déchetterie principale ou dans les déchetteries de quartier. Ne sont admis que les emballages de boissons portant le sigle "PET".



Bois

De petites quantités de bois non traité peuvent être déposées dans la benne située à la déchetterie principale.



Déchets spéciaux des ménages

Les déchets toxiques ménagers peuvent être apportés à la déchetterie principale de Ste-Apolline (maximum 15 kg).



Textiles et chaussures

A la déchetterie principale et aux déchetteries de quartier équipées de containers appropriés (voir la liste sur la page "Infos générales"). Introduire les vêtements, souliers, draps, etc. en bon état et propres dans un sac en plastique, puis le glisser dans le container.



Verre

A la déchetterie principale ou aux déchetteries de quartier. Il doit être propre et n'avoir servi que pour un usage alimentaire.



Déchets encombrants combustibles

Les déchets encombrants (**en quantité ménagère**) peuvent être apportés gratuitement à la déchetterie principale de Ste-Apolline. **Sur appel téléphonique**, ces déchets peuvent également être collectés à domicile contre paiement de Fr. 30.-- TTC



Peintures

Les solvants et peintures doivent être soigneusement emballés et rapportés au point de vente ou déposés à la déchetterie principale (maximum 15 kg)



Tubes lumineux (néon) / LED

De préférence à retourner au point de vente. Un container est également à disposition à la déchetterie principale.



Déchets compostables ménagers

Peuvent être apportés à la déchetterie principale ou collectés à domicile (selon plan annuel). Les branches seront attachées en fagots de 1.50 m et poids inférieur à 25kg. Les déchets (gazon, feuille, etc...) seront de préférence collectés dans des containers normalisés.



Capsules Nespresso (aluminium)

A retourner chez les fournisseurs ou à la déchetterie principale.



Piles et accumulateurs

De préférence, les piles doivent être amenées directement dans les points de vente. Un tonneau est également à disposition à la déchetterie principale.



Verre plat

A la déchetterie principale, suivre les instructions du personnel communal.



Appareils électriques et électroniques

A rapporter en priorité aux points de vente. Sinon, à la déchetterie principale.



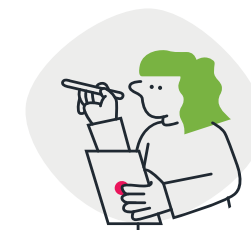
Déchets inertes (petites quantités)

Porcelaine, briques, béton sont acceptés ; pour les grandes quantités, veuillez commander une benne auprès d'une entreprise spécialisée. **Les matériaux de démolition ou de transformation ne sont pas acceptés.**



Pneus

Les vieux pneus ne sont plus récupérés à la déchetterie principale. Les propriétaires sont tenus de les éliminer par l'intermédiaire des centres de récupération.



Ordures ménagères

Les ordures ménagères sont collectées dans **des sacs officiels payants, de couleur orange**, de 17, 35, 60 ou 110 litres, ou dans des conteneurs de 800 litres fermés par des clips officiels, à déposer au bord de la voie publique, le jour du ramassage avant 7h00.

Les couches-culottes et les serviettes/culottes d'incontinence adultes sont collectées gratuitement dans des sacs plastiques transparents.

Liste des prix

17 litres :	Fr. 16.- (10 sacs)
35 litres :	Fr. 29.- (10 sacs)
60 litres :	Fr. 46.- (10 sacs)
110 litres :	Fr. 43.- (5 sacs)
Clips :	Fr. 50.- (1 clip)

Vieux papiers

Les vieux papiers, ficelés en paquets ou dans des conteneurs normalisés de 140, 240, 360 ou 800 litres avec l'inscription « PAPIER », sont à déposer au bord de la voie publique, le jour du ramassage avant 7h00.

Déchets encombrants

Tel. 079 618 37 73 (heures de bureau)

Sont considérés comme déchets encombrants les déchets ne pouvant être collectés dans des sacs officiels d'ordures ménagères de 110 litres en raison de leur taille ou de leur poids. Sont exclus les pierres, la terre, les déchets verts (y compris branches) et les matériaux de démolition. Les encombrants peuvent être :

- apportés gratuitement à la déchetterie principale de Ste-Apolline par les habitants
- collectés à domicile les mardi et jeudi après-midi, sur rendez-vous et contre paiement de CHF 30.- TTC. Limité à 4 m³ max. et à un poids inférieur à 25 kg par objet. Offre limitée à un transport par ménage et par mois.

Déchets compostables

Il est vivement recommandé de pratiquer le compostage à domicile mais les déchets compostables peuvent être apportés gratuitement à la déchetterie principale de Ste-Apolline ou collectés à domicile.

Les restes d'aliments cuits, souches d'arbres, litières de chats, sacs en plastique conventionnels ou en papier sont interdits.

Les branches doivent être attachées en fagots de 1,50 m. Le diamètre des branches ne doit pas dépasser 6 cm. Le gazon est collecté de préférence dans des conteneurs de 140, 240, 360 ou 800 litres avec l'inscription « COMPOST ». Ils sont à déposer au bord de la voie publique, le jour du ramassage avant 7h00. Les sacs à végétaux de plus de 25 kg ne seront pas vidés.

Déchetteries

Déchetterie principale de Ste-Apolline

Horaire d'ouverture :	Lundi	14h00 à 17h45	Jeudi	09h00 à 11h45
	Mardi	09h00 à 11h45	Vendredi	14h00 à 18h45
	Mercredi	Fermé	Samedi	09h00 à 11h45 13h00 à 15h45

Déchetteries de quartier : Chandolan, Cormanon, Les Dailles, Les Daillettes et Villars-Vert

Horaire d'ouverture : Lundi au samedi 07h00 à 20h00

Dimanche et jours fériés : interdit

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter
le secrétariat des Services techniques au 026 408 32 00

Élimination des déchets en plastique

Les déchets plastiques peuvent être éliminés comme suit :

- 1) Retour aux points de vente (récupération gratuite)
- 2) Insertion dans les sacs à ordures ménagères (sacs **orange** payants, élimination par incinération)
- 3) Utilisation de sacs **payants, agréés pour le recyclage** des produits en plastique, à déposer à la déchetterie principale de Ste-Apolline. Ces sacs sont vendus à l'**Administration communale** au prix de Fr. 24.90 le rouleau de 10 sacs de 60 litres. **Attention**, les sacs commercialisés par la Migros sous la marque Génération M ne sont pas repris par la déchetterie et doivent être rapportés à la Migros.



Déchets toxiques

Les déchets toxiques ménagers peuvent être apportés à la déchetterie principale de Ste-Apolline par leur propriétaire (**maximum 15 kg**).

Réfrigérateurs, congélateurs et appareils ménagers

Ces appareils doivent de préférence être retournés aux points de vente mais peuvent être acheminés à la déchetterie principale.

Pain sec

Le pain sec (non moisi) peut être apporté à la déchetterie principale. Il est distribué aux personnes qui le demandent en vue de nourrir les animaux.

Vieux pneus

Les vieux pneus ne sont plus repris par la Commune. Ils doivent être acheminés directement par les propriétaires aux centres de récupération.



Accès à la déchetterie principale de Ste-Apolline

Selon l'article 10 alinéa 4 du règlement communal sur la gestion des déchets du 13 décembre 2007, « *Seuls les **habitants de la Commune** ont le droit d'accéder aux déchetteries et d'y déposer des déchets urbains* ». Une vignette est fournie gratuitement à tous les ménages.

Les entreprises, les artisans, les restaurateurs, les bureaux et les cabinets médicaux ne sont pas autorisés à utiliser la déchetterie principale.

Pour pénétrer dans l'enceinte de la déchetterie, la **présentation d'une vignette d'accès valable** est requise. La Commune peut réaliser des contrôles ponctuels et les contrevenants sont passibles d'une amende de CHF 50.- à CHF 2'000.-

Seuls les déchets en **quantité ménagère** sont acceptés. Le personnel communal peut, le cas échéant, refuser le dépôt de déchets à la déchetterie principale.

Le tri doit être effectué selon les indications du personnel communal.

Il est strictement **interdit de déposer des sacs non officiels** à la déchetterie principale.

